

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°22-092 Reçu en préfecture le 06/10/2022 COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

ID: 038-243801255-20220929-D22\_092-DE

Affiché le

Acte mis en ligne le : 06/10/2022

Nombre de Membres

En exercice: 36

Présents: 25

Votants: 30

L'an 2022, le jeudi 29 septembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

<u>Présents</u>: André QUEMIN (Bonnefamille); Fabien BICHET, Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay); Laurence MUCCIARELLI, Christian REY? Alexandra THOMAS (Diémoz); Christine FASSINOT (Grenay); Martine CHASTAGNARET, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux); René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas); Véronique CHARDON, Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche); Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Brigitte GROIX, Joël TERRY (Saint Georges d'Espéranche); Murielle MUSTI (Saint-Just Chaleyssin); Vanessa DEVAUX, Ludovic HIRTH, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents: Daniel ANGONIN, Michel CARLES, Alain CAUQUIL, Julie GASS-VERNAY Valérie GENDRIN, Albert GIRERD-POTIN, Isabelle HUGOU, Valérie MICHA FRACHON (excusée), Alain NEPLE (excusé), Robert PARISET, Régis ROUSSEL.

Procurations:

Michel CARLES à Muriel MUSTI Julie GASS-VERNAY à André QUEMIN Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET Albert GIRERD-POTIN à Michel REVEYRAND Robert PARISET à Christine FASSINOT

## RESEAU DES MEDIATHEQUES - MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR (PJ)

Classification contrôle de légalité : 5.7.9.7

Une mise à jour du règlement des médiathèques s'avère pertinente, afin de simplifier son application et d'intégrer diverses modifications (dématérialisation des cartes d'abonné, actualisation avec le fonctionnement du réseau).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine émis le 21/09/22,
- D'APPROUVER le règlement intérieur des médiathèques, selon projet présenté, pour une entrée en viqueur dès que possible,
- D'AUTORISER le président à signer tous les documents en relation avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	- PJ_22-092_BIB REGLEMENT INTERIEUR_MAJ-27-09-22
() Cut. 1		